

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le 14/02/2023

ID : 077-217702158-20230209-002023\_024-AU



DÉPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

### Décision n° 002023\_024

Arrondissement de TORCY

**Objet :** *Contrat de maintenance pour la porte automatique de la salle Claudie Haigneré sise 69 rue de Paris et les portes automatiques de l'espace André Daudé sise 2 rue de Paris par la société RECORD porte automatique SAS.*

*Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,*

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

**Vu** la délibération n°02020\_06 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 17 Juin 2020 en application de l'article L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

**Considérant** la proposition de la société RECORD Porte Automatiques SAS sise 6 rue de l'Orme Saint Germain – 91165 CHAMPLAN Cedex d'un contrat de maintenance n°0000139815 pour les portes automatiques de la salle Claudie Haigneré ainsi que de l'espace André Daudé,

**Considérant** qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de ce contrat.

Décide :

**Article 1 :** De renouveler pour une année le contrat de maintenance type « performance » pour les portes automatiques de la salle Claudie Haigneré sise 69 rue de Paris ainsi que de l'espace André Daudé sise 2 rue de Paris pour un montant de 1260.00 euros HT.

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

ID : 077-217702156-20230209-002023\_024-AU



**Article 3** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publié et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- La société RECORD Portes Automatiques

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 9 février 2023  
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

